



PROCES VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL

DU 27 MARS 2026

Le Conseil Municipal s'est réuni à la salle du Conseil Municipal de Limas le 27 mars 2026 à 18 heures 30, sous la présidence de monsieur Daniel BRAYER, puis de monsieur GIRIN, à l'issue de son élection en tant que Maire.

PRESENTS : M. GIRIN, Mme LAFORET, M. BRAYER, Mme GIRAUD, M. JOMAIN, Mme DECK, M. JACQUES, Mme PETOZZI, M. MAS, Mme LACHIZE, M. MAIO, Mme AUCAGNE, M. JOTHIE, Mme SELLEM, M. CIMETIERE, Mme JOMARD, M. SEGARD, Mme CHABERT, M. Fine, Mme GRONDIN, M. LABAEYE, Mme DURON, M. BOUVANT, Mme PARIOT, M. TROUVE

ABSENTS AVEC POUVOIR : Mme RIVET (au profit de M. GIRIN), M. WADBLED (au profit de Mme LAFORET)

La séance a été ouverte à 18 heures 30 sous la présidence de Monsieur BRAYER en sa qualité de doyen d'âge.

Il accueille les conseillers municipaux et les personnalités présents.

Madame SELLEM a été désignée secrétaire de séance.

Monsieur BRAYER, a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 25 conseillers physiquement présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie.

Il a procédé ensuite au recrutement de deux assesseurs : Paul TROUVE et Véronique GRONDIN, se sont portés volontaires.

POINT N° 1 – ELECTION DU MAIRE

Selon l'article L.2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), l'élection du maire se fait à la majorité absolue puis relative.

Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité, le candidat le plus âgé est déclaré élu.

Le maire est élu au scrutin secret (article L.2122-7 alinéa 1^{er} du CGCT). Le vote se fait à l'aide de bulletin.
Le président de séance interroge les conseillers pour savoir lesquels se portent candidat au poste de maire.

La Liste « Vivre et agir à Limas » propose la candidature de Monsieur Pascal GIRIN à l'élection de maire.

La liste « Limas ensemble pour l'avenir » propose la candidature de Madame Véronique GRONDIN à l'élection de maire.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins : 27

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 3

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 24

Majorité absolue : 13

Décompte du nombre de bulletins pour chaque candidat.

Madame GRONDIN Véronique a obtenu 3 voix.

Monsieur GIRIN Pascal a obtenu 21 voix.

Monsieur GIRIN Pascal est proclamé maire pour le mandat 2026-2032.

Allocution de Monsieur BRAYER :

Cher Pascal, en recevant cette écharpe, tu deviens le garant de l'intérêt général, le visage de notre commune et le porteur des espoirs de ses habitants. C'est une mission exigeante, faite d'engagements, d'écoute et de décision, parfois difficile. Mais c'est aussi une mission profondément humaine et essentielle. Nous te faisons confiance pour exercer cette mission avec droiture, respect et dévouement. Au nom de tous, je te remets cette écharpe de Maire, symbole de ton engagement au service de la République et de notre commune. Je te souhaite pleine réussite dans cette belle mission. Vive notre commune ! Vive Limas !

Monsieur GIRIN se voit remettre par monsieur BRAYER l'écharpe tricolore.

Monsieur GIRIN reçoit les félicitations de l'assistance (applaudissements).

Monsieur GIRIN, installé dans sa fonction de maire, prend la présidence de la séance.

Allocution de monsieur GIRIN :

Je suis très honoré de la confiance que vous m'accordez.

Je remercie mes collègues, toute l'équipe constituée, ainsi que les nombreux soutiens et, bien sûr, les électeurs qui nous ont fait confiance.

Mais je m'adresse également à celles et ceux qui n'ont pas fait ce choix : je serai le Maire de TOUS les habitants de Limas, sans distinction.

Je tiens également à remercier les élus du mandat précédent qui ne renouvelleront pas cet engagement au service de notre commune.

Je veux saluer tout particulièrement, Michel THIEN, pour ses 4 mandats qu'il a consacrés au développement et la bonne gestion de notre commune. Je le remercie pour la situation financière saine qu'il nous transmet aujourd'hui.

Cet héritage nous oblige. Il nous permettra, de continuer à faire avancer Limas vers l'avenir dans un contexte économique incertain avec son lot de contraintes qui pèsent sur les finances publiques.

Soyez assurés que je m'attacherai à préserver cette gestion rigoureuse de l'argent du contribuable.

Je voudrais également adresser un message à tous les membres des services municipaux, les saluer pour la qualité des missions qu'ils portent et leur faire part de ma volonté de poursuivre ensemble à servir Limas et ses habitants.

Je suis déterminé à exercer ce mandat avec humilité et avec un profond sens de l'intérêt général.

Allocution de madame GRONDIN :

Mesdames et messieurs, chers collègues, bonjour à tous,

En premier lieu, je tiens à féliciter la liste Vivre et Agir à Limas conduite et donc, Pascal GIRIN, vous qui venez d'être élu maire de la commune.

Un nouveau mandat commence : nous attendons qu'il soit placé sous le signe du respect de la parole de chacun, de l'écoute des idées nouvelles et du travail partagé parce que les meilleurs projets naissent de la collaboration et de la concertation et que les citoyens attendent de nous, élus, un comportement exemplaire.

Les électeurs ont exprimé aussi le souhait d'un changement de cap. N'oubliez pas, chers collègues, que vous n'avez pas obtenu la majorité absolue des voix.

Par contre, plus de la majorité des électeurs demandent à être consultés et entendus en ce qui concerne les projets touchant à leur vie quotidienne.

Limas n'est plus un petit village. C'est une ville de plus 4 700 habitants, composée de quartiers, de professionnels et d'habitants divers qu'il faudra servir et représenter avec équité ; les enjeux de notre époque sont complexes et nombreux (isolement, précarité, changement climatique, crise démocratique, contexte international tendu) et notre groupe sera attentif à ce que les projets de la commune s'attachent à apporter des améliorations concrètes pour le quotidien de tous les habitants.

C'était en ce sens et pour porter ce projet que nous avons présenté ma candidature mais nous prenons note que vous êtes le nouveau maire.

Allocution de Monsieur BOUVANT : Bonsoir à tous. Ce soir, il n'y a ni victoire individuelle, ni défaite définitive. Il y a simplement une responsabilité collective, continuer à bien faire vivre avec apaisement notre commune. C'est dans cet esprit que nous poursuivrons notre engagement. Nous serons une opposition constructive ; attentive et tournée vers l'intérêt général. Je souhaite que la nouvelle équipe réussisse son challenge.

Monsieur GIRIN : Nous allons poursuivre nos travaux. Je suis rassuré pour l'avenir, à vous entendre, messieurs-dames, merci.

POINT N° 2 – DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Rapporteur : Monsieur GIRIN

Le nombre d'adjoints découle directement du nombre de conseillers municipaux.

Le Conseil Municipal détermine par délibération le nombre d'adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal (article L.2122-2 du CGCT).

A Limas, dans la mesure où le Conseil Municipal compte 27 conseillers municipaux, le nombre maximum d'adjoints est de 8.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (27 POUR) décide de fixer le nombre d'adjoints pour le mandat à 8.

POINT N° 3 - ELECTION DES ADJOINTS

Rapporteur : Monsieur GIRIN

Les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel.

La liste est obligatoirement composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. La parité s'applique uniquement à la liste d'adjoints. Le maire peut être un homme et le 1^{er} adjoint un homme également.

Un adjoint peut être absent lors de son élection.

Aucune disposition n'interdit la présentation de liste incomplète. Mais si une liste incomplète est élue, il sera nécessaire de compléter les postes non pourvus.

L'élection au scrutin secret est obligatoire.

Une liste de 8 adjoints conduite par madame LAFORET a été proposée par « Vivre et agir à Limas » :

RANG	NOM ET PRENOM
1 ^{er}	LAFORET Edith
2 ^{ème}	BRAYER Daniel
3 ^{ème}	GIRAUD Catherine
4 ^{ème}	JOMAIN Gilbert
5 ^{ème}	Annie DECK
6 ^{ème}	Lucien JACQUES
7 ^{ème}	Marie-Christine PETOZZI
8 ^{ème}	Claude MAS

A l'appel de leur nom par le président de séance, chaque conseiller dépose son bulletin dans l'urne puis les deux assesseurs ont procédé au dépouillement.

Résultat du vote :

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins : 27

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 5

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 22

Majorité absolue : 12

La liste menée par Madame Edith LAFORET obtient 22 voix et est donc élue.

Monsieur le Maire détaille la délégation de chacun des 8 adjoints :

RANG	ADJOINT	DELEGATION
1	Edith LAFORET	Sport et petite enfance
2	Daniel BRAYER	Finances, ressources humaines et urbanisme
3	Catherine GIRAUD	Education, enfance- jeunesse et CMJ
4	Gilbert JOMAIN	Voirie, Espaces verts et environnement
5	Annie DECK	Affaires sociales, CCAS et culture
6	Lucien JACQUES	Sécurité, participation citoyenne et devoir de mémoire
7	Marie-Christine PETOZZI	Vie de quartiers, vie associative et logement
8	Claude MAS	Bâtiments et mobilité

Allocution de monsieur LABAEYE : Je voulais simplement réaliser une explication du vote. Notre groupe « Limas ensemble pour l'Avenir » s'est abstenu lors du vote des adjoints. Je peux préciser que cette position n'exprime ni défiance ni rejet sur des personnes mais traduit simplement notre non-participation au choix d'un exécutif porteur d'une orientation politique que nous n'avons pas choisie. Nous n'adopterons pas pour autant une opposition systématique à la politique menée par le maire et ses adjoints. Notre démarche sera celle d'un contre-pouvoir constructif : nous soutiendrons les décisions conformes aux attentes des électeurs que nous représentons, et nous contesterons celles qui nous paraîtront contraires à l'intérêt général. Notre ambition est de faire du Conseil Municipal un espace de débat constructif, au service de tous les habitants de Limas. J'ajouterai juste une réflexion un peu personnelle. La première fois que je vous ai rencontré, monsieur le Maire, vous m'avez dit, vous avez fait une citation : « de la discussion, jaillit la lumière ». Et si je peux formuler un vœu, je dirai, « que le Conseil Municipal soit éclairé pendant six ans ».

Monsieur GIRIN : En ce qui me concerne, je fais partie d'un parti qui n'existe par encore et qui s'appelle « le parti des Limassiens ». Et s'il y a des gens qui veulent nous rejoindre, nous allons monter un micro-parti.

POINT N° 4 – CHARTE DE L'ÉLU LOCAL

Rapporteur : Monsieur GIRIN

Monsieur le Maire donne lecture de la charte de l'élu local qui a été adressée à chaque conseiller municipal.

La loi n° 2025-1249 du 22 décembre 2025 portant création d'un statut d'élu local (article 9) a créé une nouvelle section au sein du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) qui réaffirme le principe de libre administration et définit le mandat local.

« Les élus sont les membres des conseils élus au suffrage universel pour administrer librement les collectivités territoriales, dans les conditions prévues par la loi, ainsi que les élus des arrondissements de la Ville de Paris et des communes de Lyon et Marseille.

Tout mandat local se distingue d'une activité professionnelle et s'exerce dans des conditions qui lui sont propres.

Il se traduit par des droits et des devoirs prévues aux articles L. 1111-13 et L. 1111-14 du CGCT.

Ces dispositions constituent la charte de l'élu local. »

INFORMATIONS

>Dates des prochains conseils municipaux, qui se tiendront salle du Conseil Municipal :

- Lundi 13 avril à 19 h
- Lundi 11 mai à 19 h
- Lundi 6 juillet à 19 h

>Conscrits de la classe en 6 : week-end du 9 au 12 avril

- Jeudi 9 avril à 18 h 30 à la salle des fêtes : invitation à destination de tous les conseillers municipaux pour honorer les agents municipaux, les élus en poste et les anciens élus
- Dimanche 12 avril, vague puis apéritif à l'issue du défilé

Allocution de clôture de monsieur GIRIN :

Mesdames, Messieurs, chers collègues,

Nous voici arrivés à l'issue de ce premier conseil municipal de cette mandature qui marque le début de 6 années d'engagement au service de la commune.

Nous sommes 3 groupes, et pour vous faire plaisir, je vais dire, une majorité et les deux autres, qui auront, chacun dans leur rôle, à contribuer au bon fonctionnement des affaires communales avec une exigence que nous devons tous partager : préserver et renforcer la qualité de vie des limassiennes et des limassiens.

Parce que nous leur devons, je serai particulièrement attentif à ce que la qualité de nos débats soit respectueuse, constructive et à la hauteur des attentes de TOUS les habitants, qu'ils se soient exprimés dans les urnes ou qu'ils s'en soient éloignés.

Dans le contexte particulier et inédit que nous venons de traverser, je fais allusion à cette campagne qui était particulière pour Limas parce que c'est la première fois que nous vivons une élection avec deux tours et trois listes, je souhaite que nous sachions retrouver et faire vivre l'esprit de sérénité et de respect qui participe au bien-vivre à Limas.

Je continuerai à y prendre ma part et je compte sur vous, ainsi que sur les forces vives de Limas pour y participer. Ce que je souhaite, par-dessus tout, c'est que nous débattions efficacement et dans le respect des opinions de chacune et chacun sur les sujets qui relèvent de la compétence de notre Conseil Municipal.

Et je souhaite avant tout que les actions que nous porterons soient jugées sur leurs résultats et pas sur leur forme. Parmi ces actions, la bonne gestion de l'argent du contribuable est en tête. Je veillerai à ce que les moyens de la commune soient toujours engagés vers des actions nécessaires et utiles dans les domaines qui relèvent de nos compétences.

Je veillerai à ce que notre assemblée demeure un lieu de débat républicain, respectueux des personnes et des opinions, où chacun puisse s'exprimer et être écouté car comme je le dis souvent : « de la discussion jaillit la lumière ».

Je nous souhaite à tous des travaux constructifs et vous propose maintenant, une chose importante à Limas, de poursuivre ce moment d'échange, avec le public nombreux, de manière conviviale au caveau.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 08

Le Maire,
Pascal GIRIN



La secrétaire de séance,
Lorène SELLEM